



Communiqué de presse
19 septembre 2019

L'ADEME Ile-de-France lance la 2^{ème} session de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Feuille de route pour la qualité de l'air » en Ile-de-France

L'ADEME Ile-de-France va accompagner les territoires s'engageant fortement en faveur de la qualité de l'air à hauteur de 3 millions d'euros pour 4 ans via un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Cet AMI contribue à la mise en œuvre des trois sujets d'intervention prioritaires identifiés par le préfet de région :

- Le développement des mobilités actives et réduction des émissions du trafic routier et du trafic fluvial ;
- La réduction des émissions du chauffage au bois et développement d'alternatives à faible émission ;
- La prise en compte de la qualité de l'air dans les opérations d'urbanisme/architecture.

La date limite de dépôt des dossiers de la 2^{ème} session est le 14 novembre à 17h00.

Contact : fdrqa.idf@ademe.fr

	Session n°1	Session n°2	Session n°3
Ouverture de l'AMI	15 mai 2019	2 septembre 2019	Mars 2020
Dépôt des dossiers de candidature	Du 15 mai au 5 juillet 2019 à 17h00	Du 2 septembre au 14 novembre 2019 à 17h00	De mars à mi-mai 2020 à 17h00
Jury	Début septembre 2019	Début janvier 2020	Mi-juin 2020

Le 15 mai dernier, les pouvoirs publics franciliens avaient fixé des priorités pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France

Le 15 mai 2019, sous la présidence de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, de Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et de Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président chargé de l'Ecologie et du Développement durable de la Région Île-de-France, les pouvoirs publics franciliens avaient dressé le premier bilan des 159 actions de la feuille de route francilienne engagées pour la qualité de l'air depuis janvier 2018¹ et lancé la 1^{ère} session de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2019 sur la feuille de route qualité de l'air. *Trois projets issus de cette 1^{ère} session sont en cours d'étude.*

Pour poursuivre leur engagement, 3 domaines prioritaires avaient été fixés pour compléter les actions de cette feuille de route.

¹ Le 17 janvier 2018, l'État, la Région ainsi que les grandes collectivités de la zone sensible pour la qualité de l'air s'étaient engagés à agir ensemble davantage pour la reconquête de la qualité de l'air avec 159 actions constituant ainsi la feuille de route francilienne pour la qualité de l'air.


Après un peu plus d'un an, le premier bilan a montré que près de 87 % des actions sont déjà opérationnelles ou en cours de mises en œuvre. Une majorité des actions réalisées ou en cours de mises en œuvre concerne le développement de la pratique du vélo (49 actions), le soutien aux véhicules peu émissifs en polluants (28 actions) et l'amélioration des transports en commun.

Dans son bilan 2018 de la qualité de l'air, AIRPARIF confirme la tendance à la baisse observée depuis quelques années sur les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines. Pourtant, à proximité du trafic, les niveaux en NO₂ sont toujours en moyenne deux fois supérieurs à la valeur limite annuelle (40 µg/m³). En 2018, près d'un million de franciliens étaient potentiellement exposés au dépassement de ce seuil. La situation est similaire pour les particules fines (PM₁₀). Environ 100 000 habitants restent exposés potentiellement à des concentrations supérieures à la valeur limite journalière (50 µg/m³).

Toute l'actu : <https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/toute-l-actualite#feuille-route-qualite-air>

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service de presse ADEME IDF

Tiphaine Armand
06 25 28 64 28 / tiphaine.armand@havas.com